



Inf'Eaux Phytos n°2 - décembre 2016
« OBJECTIF ZERO PHYTO »

Pour toute question liée au programme « Objectif Zéro Phyto », vous pouvez contacter :

François HARDY, chef de la mission Nature/environnement : f.hardy@parc-naturel-chevreuse.fr

Annaïg CALVARIN-MONTABORD, chargée d'étude Nature/Environnement : a.montabord@parc-naturel-chevreuse.fr

Rappel des objectifs du programme

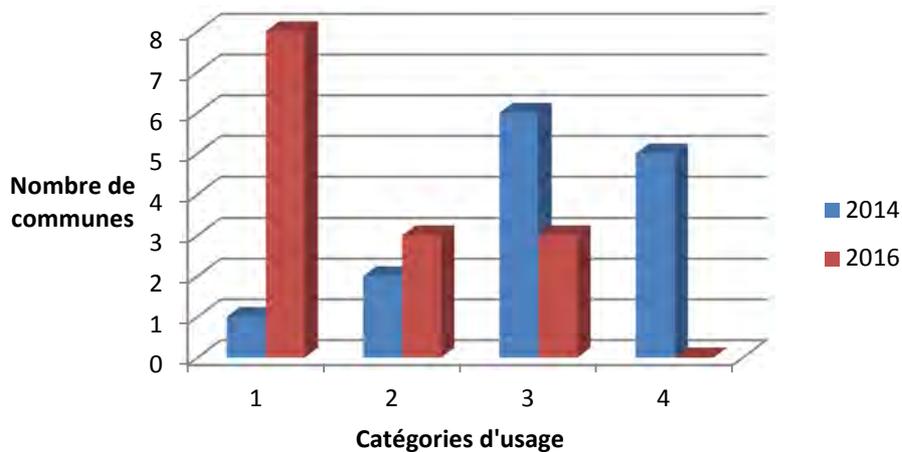
Le programme « Objectif Zéro Phyto », voté par le comité syndical du Parc en 2009, a pour objet de fédérer dans l'action les communes volontaires autour de la problématique des produits phytosanitaires et de contribuer par une action locale à réduire jusqu'à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités à l'échelle du territoire du Parc. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la disposition n°11.3 de la Charte du Parc : « Inciter à la réduction de la consommation de pesticides, fertilisants et produits polluants ».

De nombreuses communes du territoire du Parc se sont engagées dans des démarches volontaires de réduction et/ou de suppression de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion de leurs espaces. Certaines adhèrent à des programmes qui dépassent les limites du territoire (« Phyt'Eaux Cités » mené par le SEDIF, programme du SIAEP de la forêt de Rambouillet), d'autres bénéficient du programme « Objectif zéro phyto » mené par le Parc.

La première phase du programme « Objectif Zéro Phyto » s'est achevée au printemps 2015 avec l'adhésion de 14 communes qui ont pu bénéficier des prestations suivantes : état des lieux des pratiques et des modes de gestion de tous les espaces publics, sensibilité et objectifs d'entretien de ces espaces, réalisation d'un plan de gestion, organisation de journées collégiales avec retour d'expérience et de démonstration de matériels, mise à disposition d'outils de communication,...

Au cours du 1^{er} semestre 2016, un bilan individuel a été mené avec chaque commune adhérente au programme afin d'évaluer l'évolution des pratiques sur les différents espaces communaux suite à l'élaboration de leur plan de gestion. Le résultat est positif et encourageant !

Evolution de l'usage des produits phytosanitaires sur les 14 communes adhérentes au programme "Objectif Zéro Phyto"



Catégories d'usage :

- 1 : zéro pesticide total
- 2 : zéro pesticide sauf espaces à contraintes (terrains de sports et/ou cimetières)
- 3 : réduction engagée (usage sur la voirie et/ou le espaces verts)
- 4 : usage habituel (pas de réduction engagée)

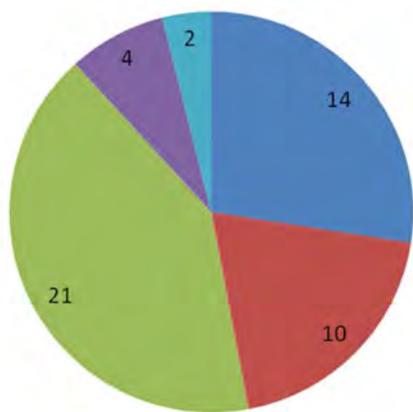
Sur les 14 communes ayant participé au programme, 1 seule commune n'utilisait plus de produits phytosanitaires sur ses espaces publics au démarrage du programme, elles sont aujourd'hui passées au nombre de 8. Et parmi les 6 autres, 3 en utilisent aujourd'hui uniquement sur leur cimetière et 3 ont réduit de plus de la moitié les volumes de produits utilisés.

Fort de cette expérience, le Parc poursuit son action et a relancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite de ce programme sur les communes des bassins versants de la Mauldre et de la Vesgre. Potentiellement 13 nouvelles communes pourront bénéficier des prestations proposées par le bureau d'étude retenu, qui consistent à :

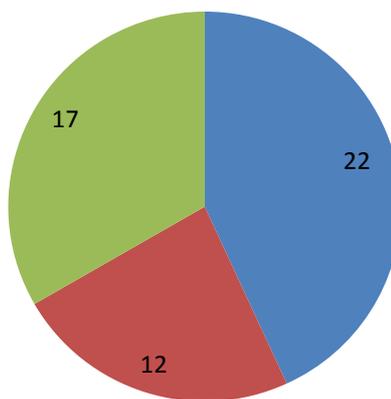
- établir un plan de gestion différenciée de l'ensemble des espaces communaux dans un objectif de suppression des produits phytosanitaires ;
- animer 2 journées de formation à l'attention des agents techniques et des élus ;
- organiser avec chaque commune un atelier de communication et de sensibilisation des habitants.

Par ailleurs, un nouveau bilan a été réalisé à l'échelle des 51 communes du Parc. En l'espace de 9 mois, les pratiques continuent d'évoluer, l'échéance du 1^{er} janvier 2017 se rapprochant à grands pas ! Date à laquelle il sera interdit pour toute personne publique (Etat, collectivités, établissements publics) d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé, ainsi que sur les voiries.

Pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics dans les 51 communes du PNRHVC



Au 1^{er} mars 2016



Au 1^{er} décembre 2016

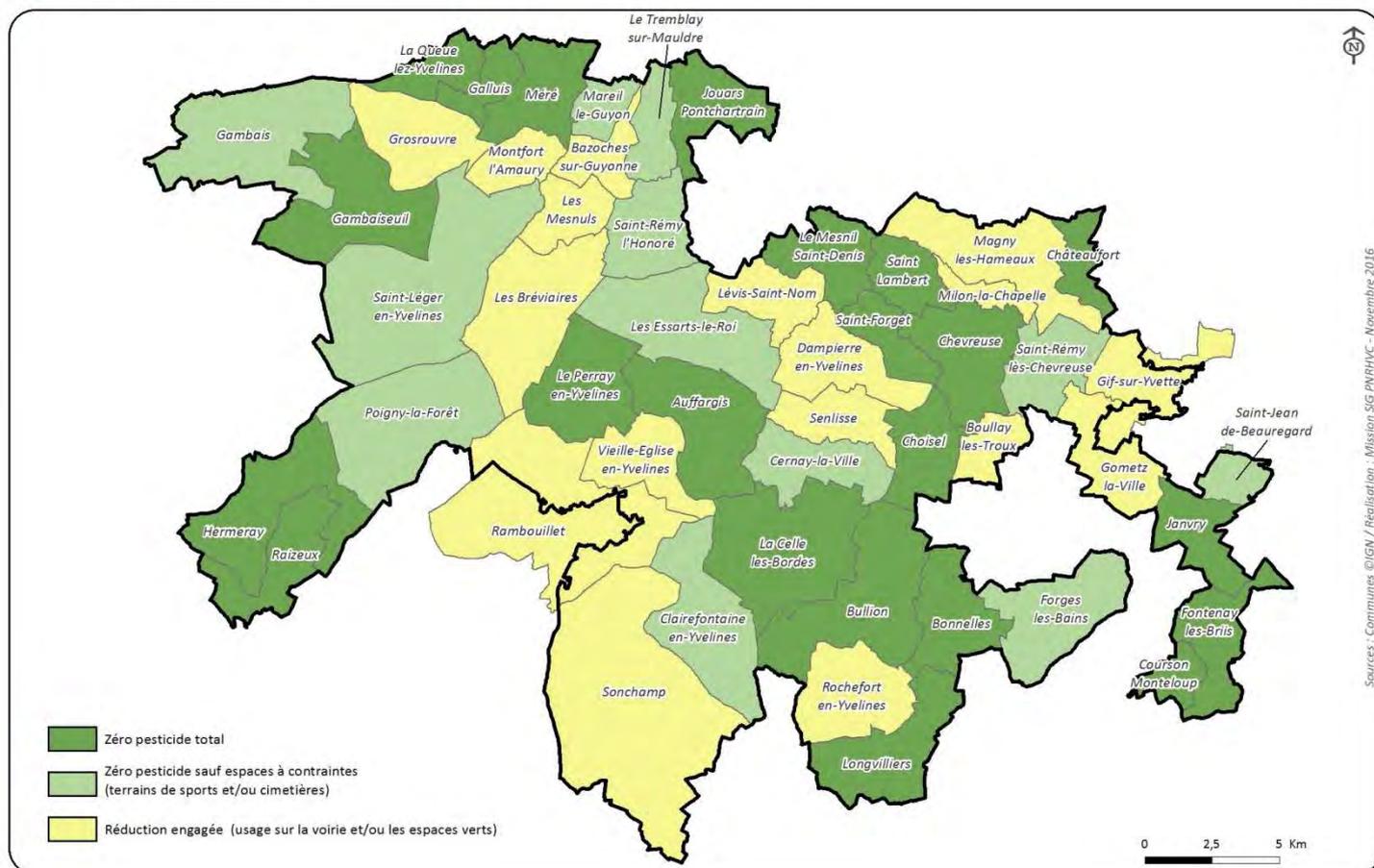
Nombre de communes par usage :

- zéro pesticide total
- zéro pesticide sauf espaces à contraintes (cimetières, terrains de sport)
- réduction engagée
- usage habituel
- non renseignée



Pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics au 1er décembre 2016

Echelle : 1/180 000e - Novembre 2016



Actualités du Parc

Charte « Zéro Phyto dans les espaces communaux »

Le projet a été présenté au Comité syndical du Parc du 04/07/16 et a reçu un avis favorable. Elle vient d'être adoptée par le Comité syndical du 06/12/16. Cette charte a pour vocation d'accompagner et de soutenir les communes du Parc vers le zéro pesticide strict dans tous les espaces publics, donc d'aller plus loin que la réglementation actuelle qui autorisera à compter du 1^{er} janvier 2017 leur utilisation sur les cimetières, terrains de sport et certaines voiries en cas de raisons de sécurité.

En signant la charte, la commune s'engage :

- Par voie de délibération, à maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire et antimousses (classé biocide), que ce soit en régie ou en prestation ;
- A exiger, dans le cas où il est fait appel à un ou plusieurs prestataires de service, qu'ils respectent les termes de la présente charte ;
- A nommer un référent technique et politique ;
- A réaliser des bilans annuels des pratiques d'entretien ;
- A sensibiliser les agents et les élus ;
- A réaliser une campagne de sensibilisation auprès des habitants.

La charte est en cohérence avec le label national « Terre saine, Communes sans pesticides ». En conséquence la commune engagée dans la charte du Parc peut se voir décerner le label national « Terre saine, Communes sans pesticides », par le ministère du développement durable si elle en remplit les conditions.



Pour toute demande d'adhésion à la charte, veuillez prendre contact avec **Annaïg CALVARIN-MONTABORD**
a.montabord@parc-naturel-chevreuse.fr
01.30.47.62.37

Etude de maîtrise d'œuvre groupée pour l'aménagement des cimetières

Le Parc reçoit de plus en plus de demandes de la part des communes pour la question des cimetières : dans un objectif « zéro phyto », elles souhaitent trouver des solutions de gestion et d'aménagement durables. Afin de traiter cette question dans son ensemble et de manière cohérente, le Parc se porte maître d'ouvrage d'une étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetières.

Grâce à cette étude, le Parc cherche avant tout à sensibiliser les communes sur l'enjeu que constituent l'aménagement et la gestion durables des cimetières en termes de qualités paysagère et architecturale, de patrimoine historique et de biodiversité. Il entend enfin répondre aux préoccupations des communes suite à l'arrêt des produits phytosanitaires quant à l'entretien de ces espaces spécifiques.

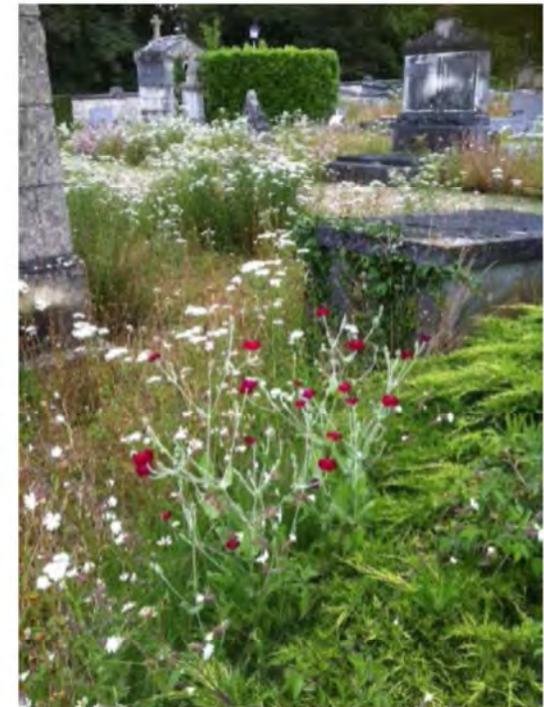
Il est prévu de mener cette étude auprès d'une dizaine de communes qui ont sollicité récemment le Parc pour conseils, afin de constituer un échantillon « test » de cimetières. La finalité de cette réflexion est d'imaginer des réponses adaptées aux communes et ainsi de disposer rapidement d'un référentiel technique à destination de toutes les communes du Parc.

L'aménagement des cimetières

Intégrer les enjeux paysagers, écologiques et d'usages dans la conception et la gestion des cimetières



Lancement d'une étude groupée pour
l'aménagement des cimetières
Réunion de programmation 13 octobre 2016



Outils de communication toujours à votre disposition

Afin de communiquer auprès de vos administrés sur l'évolution de vos pratiques, plusieurs outils élaborés par le Parc sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter.



Panneau de sensibilisation (PVC 5mm) à accrocher en entrée de ville ou sur des espaces emblématiques de votre commune.

Tarifs de vente : **en baisse, profitez-en !**

3,5 € TTC / panneau 40x60 cm

4,5 € TTC / panneau 60x80 cm



Exposition « Herbes en ville » composée de 6 panneaux au format 90x198cm. Elle présente les usages d'une quinzaine de plantes « mal-aimées » présentes en milieu urbain. Au travers d'anecdotes méconnues, cette exposition présente ce patrimoine naturel qui, au cœur de nos villes, nous offre ces milles vertus.

Cette exposition a été créée par Loiret Nature Environnement dans le cadre du programme « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Le Parc en a acheté les droits et l'a reproduite en 2 exemplaires qui sont mis gratuitement à votre disposition pour vos manifestations.



Guide « Objectif Zéro Phyto » conçu à l'intention des communes. Ce guide est non exhaustif et présente en l'état actuel des connaissances, en fonction des espaces concernés, des techniques de gestion alternative des espaces communaux. Il se veut adapté aux besoins ressortant des diagnostics communaux réalisés dans le cadre du programme « Objectif ZéroPhyto » mais les solutions qu'il propose sont tout à fait applicables sur d'autres territoires.

Ce Guide est téléchargeable sur le site internet du Parc :

http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/guide_zero_phyto.pdf

Mais il est aussi essentiel de sensibiliser vos administrés sur leurs pratiques car les jardiniers amateurs n'ont pas toujours conscience des risques encourus et des conséquences liés à l'utilisation des pesticides pour leur santé ou pour l'environnement. Ainsi, seulement 32% estiment que ces produits sont dangereux, 20 % considèrent même que ces produits sont sans danger (*source étude Jardivert 2010, Société Synapse*). Informer, sensibiliser et aider les 17 millions de jardiniers amateurs à modifier leurs pratiques est donc un enjeu **sanitaire, environnemental et sociétal**.

Les pesticides utilisés en zones non agricoles (jardins particuliers, cimetières, voiries, trottoirs, parcs publics, terrains de sports, zones industrielles et aéroports) représentent 7% (**dont 6% en jardins particuliers**) des substances actives phytosanitaires utilisées en France. En 2012, 4500 tonnes ont ainsi été utilisées par les jardiniers amateurs, plus des trois quarts correspondant à des herbicides. On a cependant pu observer une forte diminution des quantités utilisées depuis 2008 (40%) (*source UPJ 2012*). Mineurs par rapport aux usages agricoles, ils sont employés au plus près de la population et constituent une source de contamination des eaux.

De nombreux outils de sensibilisation à destination des jardiniers amateurs sont à votre disposition sur le site « Jardiner Autrement » :

<http://www.jardiner-autrement.fr/la-campagne/les-documents-de-la-campagne>